

Le chœur est gothique, élevé, voûté, garni de boiseries; pavé en dalles; les bas-côtés appartiennent à la même époque de construction.

La nef est lambrissée; le clocher qui est gros, carré, mais sans flèche, s'élève au-dessus du portail.

On remarque derrière l'autel un tableau en tapisseries représentant l'adoration des Mages.

La cure d'*Estrées* était placée, dit-on, sous la juridiction de celle de *Moyvillers*.

La route royale de Paris à Lille, dite route de Flandre, traverse dans la direction du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Ouest, le bourg d'*Estrées-Saint-Denis* dont elle a déterminé l'agrandissement.

La commune possède un presbytère et une maison d'école. Le cimetière transféré hors du village en 1790, est établi à deux cents mètres au Nord des habitations.

Il y a deux moulins à vent, une sablonnière, une tuilerie à *Estrées*. On fabrique beaucoup de toiles de chanvre dans ce bourg; on y fait aussi des cordes de tille. On y trouve un commerce par entrepôt de chevaux et de vaches flamandes.

*Contenance* : Terres labourables, 736 h. 60,50. — Jardins potagers, 6 h. 19,50. — Bois, 7 h. 07,90. — Vergers, terrains plantés, 24 h. 56,88. — Fiches, 0 h. 55,70. — Prés, 1 h. 60,75. — Chemins, 21 h. 95,55. — Propriétés bâties, 9 h. 45,92. — Total, 807 h. 82,50.

Distance de Compiègne, 1 m. 6 k. — De Beauvais, 5 m. — Marchés, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne. — Bureau de poste, Compiègne. — Population, 1308. — Nombre de maisons, 303. — Revenus communaux, 362 f. 75 c.

FAYEL, le *Fayel*, *Faiel*, le *Fay* (*Fayellum*), entre *Canly* au Nord, *Longueil* à l'Est et au Sud, *Chevrières* et *Grandfresnoy* à l'Ouest.

Le petit territoire de *Fayel* est formé d'une plaine légèrement inclinée du Midi vers le Nord; il est entièrement dépourvu d'eau courante : le village est au centre.

Le domaine de *Fayel*, chef-lieu d'une seigneurie considérable, était au septième siècle, une simple dépendance du palais de Verberie. Il en fut démembré à l'époque de la fondation du prieuré de *Rivecourt* par le roi Childebert III. Les ravages des Normands obligèrent bientôt les moines de Saint-Vandrille, propriétaires de *Rivecourt*, à placer leur maison et les lieux voisins sous la sauvegarde des seigneurs de Pierrefonds; ceux-ci envoyèrent dans le pays un chevalier pour lequel les religieux constituèrent un fief spécial.

Les successeurs de ce chevalier agrandirent leur possession de quelques acquisitions faites aux clerks de Saint-Corneille; telle fut l'origine de la terre de *Fayet*, et l'on voit encore dans le parc les restes du premier manoir qui fut élevé.

Le premier seigneur de *Fayet* dont le nom soit connu, est Raynaud qui prenait le titre de chevalier et qui existait au douzième siècle. En 1430 vivait Guillaume le bègue possédant aussi les terres du *Meux* et d'*Armancourt*, vicomte de Breteuil et chambellan du roi. Son petit-fils Jacques de *Fayet*, chevalier, conseiller et aussi chambellan du roi, n'eut qu'une fille qui épousa Guillaume de Ferrières, baron de Thury et de Dangu. Pierre de Ferrières, fils de celui-ci, vendit les terres de *Fayet*, *Rucourt*, *Armancourt*, etc., le 21 octobre 1511, à Michel Gaillart seigneur de Longjumeau, dont les descendants les ont possédées jusqu'en l'année 1627. A cette époque, elles furent adjudgées par décret à Daniel de Lamothe-du-Plessis, évêque de Mende, grand-aumônier et chancelier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre.

De l'évêque de Mende la terre de *Fayet* passa au maréchal de La Mothe, en faveur duquel elle fut érigée en duché-pairie. Philippe de la Mothe-Houdancourt, vice-roi de Catalogne, avait été élevé à la dignité de duc en 1642, et avait reçu le duché de Cardonne, situé en Catalogne et confisqué sur l'ennemi, en récompense de ses services dans les guerres contre les Espagnols. Le territoire de Cardonne ayant été rendu à l'Espagne, Louis XIV, pour dédommager le maréchal, érigea en duché-pairie par lettres-patentes du mois de janvier 1653, le marquisat de *Fayet* avec la baronnie de *Rucourt*, la châtellenie de Gansoires, celle de Sacy-le-Petit, la seigneurie de Genlis, *Villerseau* et quelques autres dépendances.

Après le maréchal, ce domaine passa au duc d'Aumont, à cause d'Angélique de la Mothe son épouse. En 1682, le duché de *Fayet* fut cédé à Henri de la Mothe, archevêque d'Auch, grand-aumônier de la reine Anne d'Autriche, moyennant deux cent mille livres. Ce prélat étant mort en 1684, l'évêque de Saint-Flour son frère hérita de ces terres dont il fit don, en 1686, à son neveu le comte de la Mothe, tué le 2 novembre 1710 à la défense d'Aire. Les descendants de cette maison continuèrent à posséder le domaine de *Fayet*, mais le titre de duché s'éteignit faute d'enfans mâles.

Le château de *Fayet* est maintenant la propriété de M. le marquis de Walsh-Serrant, grand d'Espagne de première classe.

Ce château a été construit par le premier maréchal de la Mothe-Houdancourt, aussitôt après l'érection du duché-pairie, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle; c'est un édifice en brique et

en pierre, formé d'un corps-de-logis principal et de deux ailes en retour d'équerre : son dessin, simple, noble et commode, est attribué à Mansard; de vastes dépendances, des jardins dessinés par Lenôtre, un parc de cent hectares au moins; de longues avenues garnies d'arbres fruitiers embellissent ce château et en font un séjour agréable.

En 1656, la reine Christine de Suède étant venue en France et se rendant à la cour qui était à Compiègne, Louis XIV accompagné de la reine-mère et de tous ses courtisans, alla au-devant d'elle le 16 septembre jusqu'à *Fayet* où il l'attendit. On montre encore dans le château l'appartement qu'occupait le roi, et les ornemens qui y furent mis à cette occasion.

Quelques personnes placent ici le théâtre de l'aventure tragique de la dame de *Fayet*, connue sous le nom de Gabrielle de Vergy; d'autres pensent que ce fait, s'il n'est pas dû à l'imagination de quelque poète, s'est passé à *Fayet* ou *Fayet* en Vermandois, avec d'autant plus de probabilité que ce dernier lieu est voisin du château célèbre de Coucy.

*Fayet* n'eut jamais le titre de paroisse. La chapelle de *Fayet* est comprise dans l'énumération des biens que le roi Childebert donna, en 693, aux moines de St.-Vandrilie pour former le prieuré de *Rivecourt*, et depuis lors cette chapelle dépendit de la cure de *Rivecourt*.

Elle fut détruite en 1562 par les Huguenots. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt la fit réédifier en 1642, au moyen d'une fondation de cinq cents livres que l'évêque de Mende avait laissée dans ce but et pour établir une paroisse; mais cette seconde partie du testament ne reçut pas d'exécution.

Ce bâtiment construit en briques, n'offre rien de remarquable comme monument; il est mal éclairé, mais il est tenu avec soin; la nef est garnie de carreaux blancs et noirs.

Il y a dans le chœur un caveau dans lequel sont inhumés les deux maréchaux de Lamothe-Houdancourt, Philippe mort en 1657, et le second maréchal de ce nom, qui mourut sous Louis XV en 1755.

*Fayet* fait maintenant partie de la succursale de *Longueil-Sainte-Marie*. La chapelle qui est placée sous l'invocation de la Vierge, a des reliques de saint Maximin, saint Marcellin, saint Romain et sainte Liberata, qui furent rapportées de Rome par Louis Paillart, habitant de *Fayet*.

La commune n'a d'autres propriétés que quelques parcelles de terrain en friche et un jeu d'arc. Le cimetière qui a été établi en 1670, entoure la chapelle; il est clos de murs.

La population est exclusivement occupée de travaux agricoles.

*Contenance* : Terres labourables, 174 h. 27,20. — Jardins pota-

gers, 4 h. 94,25. — Bois, 57 h. 22. — Terrains plantés, 2 h. 87,30. — Friches, 1 h. 26,10. — Jardins d'agrément, 3 h. 84,45. — Chemins, 6 h. 38. — Vignes, 1 h. 65,60. — Propriétés bâties, 3 h. 31,85. — Total, 255 h. 76,75.

Distance d'*Estrées*, 7 k. — De Compiègne, 1 m. 4 k. — De Beauvais, 5 m. 3 k. — Marchés, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne. — Bureau de poste, Compiègne. — Population, 217. — Nombre de maisons, 64. — Revenus communaux, 122 f. 51 c.

**FRANCIÈRES**, *Francière*, *Froncieres* (*Franceriæ*), à la limite occidentale, entre *Hémévillers* au Nord, *Remy* au Sud-Est, *Estrées* au Sud.

Le territoire de *Francières* est formé d'un plateau élevé sur lequel le chef-lieu est placé, et d'une plaine légèrement inclinée vers le Midi; il n'y a pas d'eau courante dans son étendue, mais on rencontre à peu de profondeur, des sources dans le village même. Ce village est assez bien bâti; ses rues sont larges et pavées.

Il y avait à *Francières*, sous le titre de Saint-Arnoult, un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, auquel nommait l'abbé de Cluny.

La paroisse de *Francières* était conférée par le prieur de Saint-Arnoult de Crépy-en-Valois; une chapelle particulière, sous le titre de Saint-Eutrope, était aussi à la nomination du même prieur.

Une autre chapelle située dans le cimetière, donnait lieu à un grand pèlerinage le vingt-cinq janvier, jour de Saint-Prix; depuis la démolition de cette chapelle à laquelle nommaient alternativement l'évêque et le prieur de Saint-Arnoult, cette dévotion qui dure neuf jours, se fait dans l'église paroissiale.

Cette église placée sous l'invocation de Saint-Michel, a été bâtie en 1607; elle est vaste et solide; le chœur est voûté; ses croisées sont en plein-cintre du genre qui a immédiatement succédé à l'ogive; la nef est lambrissée; le clocher garni d'une flèche en charpente, est sur le portail. C'est le chef-lieu d'une succursale qui comprend la commune d'*Hémévillers* dans sa circonscription.

*Francières* avait un beau château qu'on appelait *Foisselles* ou *Foyelles* (*Foissellæ*); il a été démoli pendant la révolution, parce qu'il tombait en ruines. Dans ce château il y avait encore une chapelle fondée en 1331 par Jacques de *Francières*, à laquelle nommait l'évêque de Beauvais.

On trouve en quantité autour de *Francières*, et jusque dans les jardins du village, des haches gauloises en silex.

La ferme de *Frenel* ou *Fresnel* forme un écart à l'Ouest du chef-lieu. La *Raffinerie*, bâtie depuis deux ans, est un autre écart au bord de la route royale de Paris à Lille, qui traverse la région occidentale du territoire.